

**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 10 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 3 mars 2025 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sandrine MICHAUD, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Marie LORENTE.  
Messieurs François ANGLADE Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M. Daniel GALTIER représentant M. Philippe BOUCHE, M. Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE  
M. François ANGLADE donne procuration à M. Jacques ROMERO  
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

**020-2025 : Compte rendu des décisions du Président**

*Le **PRESIDENT** de la Communauté de Communes les Avant-Monts,*

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président,

### **001-2025 Régie Eau – Mission contrôle technique – Opération Puimisson/Puissalicon**

Dans le cadre des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau des communes de Puimisson et Puissalicon, il y a lieu de retenir un prestataire pour la mission de contrôle technique.

Suite à consultation et analyse effectuées par notre AMO, le cabinet GAXIEU

Le Président décide de valider la proposition du bureau VERITAS Construction domicilié 1 Place Zaha Hadid – 92400 COURBEVOIE – SIRET : 790 182 786 01529 pour un montant de 10 740 € HT soit 12 888 € TTC

Le financement sera assuré au moyen des crédits prévus au budget d'investissement REGIE EAU (opération 231) au titre de l'exercice 2025.

### **002-2025 Contrat de services BL-EASY-Renouvellement**

Considérant que le contrat d'assistance personnalisée avec l'éditeur de logiciel Berger Levrault pour l'ensemble des logiciels déployés à la communauté de communes arrive à son terme au 31.12.2024 ;

Vu la proposition de Berger Levrault de renouveler le contrat d'assistance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 36 mois expirant le 31.12.2027 pour un montant annuel de 2 869.39€HT

Le Président décide de valider le devis de la société Berger Levrault dont le siège social est sis 892 rue Yves Kermen à Boulogne Billancourt – 92 100 pour le contrat d'assistance personnalisée BL.Easy d'un montant de 2 869.3919999999998€HT annuels pour une durée de 3 ans

Le financement sera assuré au moyen des crédits prévus au Budget Principal 2025 au titre de l'exercice 2025.

### **003-2025 : Tarif des spectacles – Premier semestre 2025**

Le Président DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour les droits d'entrée aux spectacles et séances de cinéma organisés par le service culturel de la Communauté de Communes "Les Avant-Monts" :

#### **LES HIVERNALES DU RIRE ET DU VIN 2024**

David Voinson – 24/01/2025 – Thézan

Les Michels - 25/01/2025 – Cabrerolles

The King of the Kingdom – 31/01/2025 – St Genies de Fontedit

Les Hommes du Président – 01/02/2025 – Abeilhan

Veni, Vidi, Bibi - 07/02/2025 – Pouzolles

Castafiore et Compagnie – 08/02/2025 – Neffiès

#### **Proposition de Tarifs (Identique 2024) :**

12€ en Plein Tarif / 10€ Tarif pour l'achat de 6 spectacles/ 5€ Tarif réduit

Application du tarif réduit : Moins de 26 ans, les demandeurs d'emplois, les étudiants, minima sociaux, personnes en situation de handicap

Gratuité appliquée pour les moins de 16 ans

## **SPECTACLES SAISON CULTURELLE – 1<sup>er</sup> semestre**

Ni Ici, ni là-bas – 15/03/2025 - Laurens

Sensible – 27/05/2025 – Fouzilhon

### **Proposition de Tarifs (Identique 2024) :**

12€ en Plein Tarif / 5€ Tarif réduit

Application du tarif réduit : Moins de 26 ans, les demandeurs d'emplois, les étudiants, minima sociaux, personnes en situation de handicap

Gratuité appliquée pour les moins de 16

Sieste musicale Duo dialectique du compas– 22/06/2025 - Pailhès

### **Proposition de Tarifs (Identique 2024) :**

Gratuit pour tous

Piano du Lac Marinero – 14/06/2025 – Vailhan

### **Proposition de Tarifs (Identique 2024) :**

Billetterie prise en charge par le producteur « Polpo productions » dans le cadre d'une co-réalisation.

## **CINEMA :**

### **Proposition de Tarifs (Identique 2024) :**

4€ l'unité, 10€ la carte de 4 entrées et exonéré pour les moins de 16 ans.

Adhésion Ciné-Club, habitants hors territoire des Avant-Monts : 5€

Les recettes de cette billetterie seront créditées au budget général de l'exercice 2025.

## **004-2025 Location matériel pour Les Hivernales du Rire et du Vin 2025**

VU la proposition de la SARL « *SCS Sonorisation et Eclairage* », concernant la location de matériel pour le spectacle *David Voinson* qui se déroulera le vendredi 24 janvier 2025, dans le cadre du Festival Les Hivernales du Rire et du Vin 2025, pour un tarif de 3189.00€ HT soit 3826.80 € TTC.

VU la proposition de « *VDS Languedoc Backline et Pianos* », concernant la location de matériel pour le spectacle *David Voinson* qui se déroulera le vendredi 24 janvier 2025, dans le cadre du Festival Les Hivernales du Rire et du Vin 2025, pour un tarif de 415.00€ HT soit 498.00 € TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de la SARL « *SCS Sonorisation et Eclairage* », – ZAE de Montaury, 6 Rue Jacqueline Maillan– 34490 LIGNAN SUR ORB, d'un montant de 3189.00€ HT soit 3826.80 € TTC, dans le cadre de la location de matériel pour le spectacle *David Voinson* du vendredi 24 janvier 2025, à la salle L'Instant T, de Thézan Les Béziers dans le cadre du Festival Les Hivernales du Rire et du Vin 2025.

Le Président DECIDE de valider le devis de « *VDS Languedoc Backline et Pianos* », 17 Rue des Entrepreneurs – 34410 SAUVIAN, d'un montant de 415.00€ HT soit 498.00 € TTC, dans le cadre de la location de matériel pour le spectacle *David Voinson* du vendredi 24 janvier 2025, à la salle L'Instant T, de Thézan Les Béziers dans le cadre du Festival Les Hivernales du Rire et du Vin 2025.

### **005-2025 CULTURE - Location matériel Hivernales MSL**

VU la proposition de l'association « *MSL* », concernant la location de matériel son et lumière durant le Festival *Les Hivernales du Rire et du Vin*

Le Président DECIDE de valider le devis de l'association « *MSL* », concernant la location de matériel son et lumière durant le Festival *Les Hivernales du Rire et du Vin* qui se déroulera du vendredi 24 janvier 2025 au samedi 8 février 2025, pour un tarif de 310,50 € TTC.

### **006-2025 CULTURE - Sonorisation Hivernales Mas des Origines**

Vu la proposition du « *Mas des Origines* », concernant la sonorisation du Festival les « Hivernales du Rire et du Vin », du 22 janvier au 10 février 2025,

Le Président DECIDE de valider le devis du « *Mas des Origines* » – 41 Rue Charles Camichel– 34530 MONTAGNAC, numéro de Siret n°90301385200012 d'un montant de 2790,00 € TTC, dans le cadre de la sonorisation du Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin »,

### **007-2025 CULTURE Nuitée Hôtel des Poètes - Hivernales du Rire et du Vin**

Vu la proposition de SAS Shousha « Hôtel de Poètes » pour 1 chambre single et 1 chambre double pour la nuitée du 1er février 2025,

Le Président DECIDE de valider le devis de « *Hôtel de Poètes* » – 80 allées Paul Riquet – 34500 BEZIERS, numéro de Siret 89449461600028, d'un montant de 148.18€ HT soit 166.90€ TTC, dans le cadre de l'hébergement des artistes intervenant dans le cadre du Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin ».

### **008-2025 Mission CSPS - STEP CAUSSES ET VEYRAN**

Dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Causse et Veyran, il y a lieu de retenir un prestataire pour la mission de coordination SPS.

VU la décision du président 074-2024 du 03 mai 2024 attribuant à Hérault Ingénierie une assistance sur les dossiers de consultation pour les opérations de fonctionnement et d'investissement en AEP et EU et permet un accès à la centrale d'achat d'Hérault Ingénierie,

Le Président décide de valider la proposition du groupement LM Coordination/ **TECHNI'BAT/PRECO** SPS domicilié 17 Avenue de Saint Just – 34370 CREISSAN – SIRET : 80051373100011 pour un montant de 3 507 € HT soit 4 208.40 € TTC

### **009-2025 CULTURE Nuitée Le Grenier du Parc - Hivernales du Rire et du Vin**

Vu la proposition de « Le Grenier du Parc » pour 3 chambre single pour les nuitées du 6 et 7 février 2025, pour 3 artistes présent durant le Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin »

Le Président DECIDE de valider le devis de « *Le Grenier du Parc* » – 10 Avenue Gambetta – 34480 POUZOLLES, d'un montant de 354,00€ TTC,

### **010-2025 CULTURE Traiteur- Hivernales du Rire et du Vin**

Vu la proposition de SARL « Grain de sel » pour 65 repas lors des soirées des Hivernales du Rire et du Vin, pour les artistes et les équipes du Festival les 24, 25 et 31 janvier, les 1, 7, et 8 Février à un tarif de 20€ TTC par personne soit 1300,00€ TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de SARL « *Grain de sel* » – 15 Rue du commandant Farret – 34490 THEZAN LES BEZIERS, numéro de Siret 49756122500010 d'un montant de 1300,00€ TTC, dans le cadre de la restauration des artistes et équipes du Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin ».

### **011-2025 Nuitée pour les artistes intervenant dans le cadre des « Hivernales du Rire et du Vin » 2025**

Vu la proposition de « Hôtel Mercure Béziers » pour 4 chambres singles pour la nuitée du 24 janvier 2025, pour 4 artistes présent durant le Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin » à un tarif de 399.68€ HT soit 439.36€ TTC (petit déjeuner inclus).

Le Président DECIDE de valider la proposition de « *Hôtel Mercure Béziers* » – 33 Avenue Saint Saens – 34500 BEZIERS, d'un montant de 399.68€ HT soit 439.36€ TTC, dans le cadre de l'hébergement des artistes intervenant dans le cadre du Festival « Les Hivernales du Rire et du Vin ».

### **012-2025 Etude thermique Maison France Services**

Vu le projet de rénovation énergétique de la Maison France Services à Murviel Lés Béziers qui consiste à remplacer l'éclairage traditionnel par un éclairage LED et à installer une toiture photovoltaïque,

Compte tenu de la nécessité de fournir une étude thermique pour la demande de subvention Fonds vert ou DSIL auprès de l'Etat ;

Le Président DECIDE de valider le devis du bureau d'étude ECO HABITAT CONCEPT domicilié 4 bis chemin des Horts à Hérépian – 34 600 -siret n° 843 999 236 00014 pour la réalisation d'une étude thermique dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la Maison France Services à Murviel Lés Béziers qui s'élève à 1 360€HT

### **013-2025 Travaux et fourniture baie de brassage MFS**

Vu la nécessité d'installer une baie de brassage à la Maison France Services pour optimiser les installations du réseau informatique ;

Le Président DECIDE de valider le devis de la société ABSYS domiciliée 229 rue Alphonse Beau de Rochas à Béziers – 34 500 -SIRET n° 398 097 931 00032 pour la fourniture et l'installation de la baie de brassage informatique qui s'élève à 1 490.00€ht

### **014-2025 Fourniture de panneaux signalétique pour la ZAE Audacieuse Nord**

VU la nécessité de compléter et mettre à jour le panneau d'information à l'entrée de la zone nord,

Considérant le dispositif en place et l'adaptation nécessaire du matériel commandé avec le support existant,

Le Président DECIDE de valider le devis société TELA DUNE domiciliée 4 chemin du cric à Loupian – 34 140, SIRET 42447967300016, pour la fourniture de lames de position, d'un mat supplémentaire et d'un panneau d'indication qui s'élève à 1 845,50 € HT, soit 2 214,60 € TTC,

**015-2025 Régie Eau – Réalisation de pompages d'essai sur les 2 forages du château d'eau de Puimisson**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des forages EST et OUEST du château d'eau de la commune de Puimisson, il est nécessaire de réaliser des pompages d'essai sur les 2 forages (EST et OUEST) situés au château d'eau de la commune de Puimisson.

VU la décision du président 074-2024 du 03 mai 2024 attribuant à Hérault Ingénierie une assistance sur les dossiers de consultation pour les opérations de fonctionnement et d'investissement en AEP et EU

Considérant que cette assistance permet un accès à la centrale d'achat d'Hérault Ingénierie,

Le Président décide de valider la proposition de la société SAS ImaGeau domiciliée 158 avenue Docteur Flemming – 30900 NIMES – SIRET : 50431659700054 pour un montant de 8 252.00 € HT soit 9 902.40 € TTC

**016-2025 Fourniture de pièges à frelons aux communes membres**

Considérant la nécessité de préservation et de restauration de la biodiversité et par conséquent la lutte contre les espèces exotiques invasives.

En raison de ses capacités colonisatrices et de son régime insectivore, le frelon asiatique a un impact considérable sur l'environnement.

Les actions de piégeage, à réaliser sur une période précise pour contrôler la population à venir des frelons asiatiques (soit au printemps lors de la sortie d'hibernation des fondatrices pour établir des nids primaires) permettent de limiter la population de 3 000 à 8 000 individus par reine capturée.

Considérant que la lutte contre le développement du frelon asiatique est impératif et passe par l'acquisition de pièges sélectifs pour une installation dès mi- février avec un retrait impératif mi-mai. L'objectif de cette opération étant de proposer gratuitement les pièges aux services techniques des 25 communes afin qu'elles les installent au sein de leurs espaces publics ou les mettent à disposition des habitants dès lors qu'un nid a été repéré.

Le Président DECIDE de valider le devis société FURGO, représentée par Nicolas DAÛY, domiciliée 4 rue Basse à Soumartre, 34600 FAUGERES – (EURL) – N° SIRET: 94920446500015, pour la fourniture de 500 pièges modèle Bucket Mini, pour un montant de 2 600 € HT, soit 3 120€ TTC,

**017-2025 Achat de tables et de chaises pour l'ALSH de Roujan**

VU la nécessité d'acquérir 4 tables et 20 chaises afin de palier à l'augmentation de la capacité d'accueil des enfants de 3 à 6 ans à l'ALSH de Roujan,

VU la consultation effectuée,

Le Président DECIDE de valider le devis de la société LACOSTE Dactyl Bureau et Ecole –15 allée de la Sarriette ZAE st Louis 84250 Le Thor. SIRET : **444 553 465 00014** d'un montant de 1719,54 € HT soit 2063,45 € TTC,

**018-2025 Régie Eau – Acquisition PC portable et station accueil**

VU le contrat de maintenance conclu auprès de la société ABSYS,

VU la nécessité d'équiper le responsable du service technique d'un ordinateur portable avec station d'accueil

VU la nécessité d'équiper l'ordinateur portable du directeur de la régie d'une station d'accueil

Le Président **décide** de valider la proposition de la société Absys domiciliée 229 Rue Alphonse Beau de Rochas – 34500 Béziers - SIRET : 39809793100032 pour un montant de 1 183.50 € HT soit 1 420.20 € TTC

**019-2025 Régie Assainissement - Achat portail coulissant STEP Roujan**

VU les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Roujan et la création d'un accès supplémentaire afin de faciliter l'accès des véhicules, il est nécessaire d'acquérir un portail coulissant afin de fermer l'accès.

Le Président **décide** de valider la proposition de la société Agripal Clôtures sise 6 rue de Barcelone - 34350 Vendres – SIRET : 454 001 561 0066 pour un montant de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC

**020-2025 Achat de matériel de sport, mutualisé dans les ALSH Communautaires**

VU la nécessité d'acquérir du matériel sportif pour l'ensemble des ALSH Communautaires

VU la consultation effectuée,

Le Président DECIDE de valider le devis de la société DECATHLON PRO 4 Boulevard de Mons -TSA – 42201 Villeneuve d'Ascq cedex 1. SIRET : 500 569 405 03239 d'un montant de 2437,83 € HT soit 2925,40 € TTC,

**021-2025 Achat de barrières amovibles anti-véhicule assassin pour le matériel mutualisé**

VU la nécessité d'acquérir des barrières amovibles anti-véhicule assassin pour le matériel mutualisé,

Le Président DECIDE de valider le devis de la société BAAVA FRANCE sise 1 , rue de Stockholm – 75000 PARIS . SIRET : 91279586100018 pour un montant de 13 637,20 € HT soit 16 364,64 € TTC,

**022-2025 Mission de surveillance archéologique : Moulins de Lenthéric**

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une mission archéologique pour la surveillance des dégagements prévus au Moulin à eau de Lenthéric dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase de travaux

Le Président DECIDE de valider le devis de l'entreprise ANTEMURUM représentée par Monsieur Vivien Vassal sise 7 rue de la coopérative à Montaud -34160 . SIRET :

429 546 575 00078(SCOP-SARL PERPECTIVES) pour un montant de 2 000€HT-  
2 400€TTC

### **023-2025 Régie Eau - Achat portail coulissant STEP Roujan**

#### **Annule et remplace la décision 019-2025 – Erreur de prix**

VU les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Roujan et la création d'un accès supplémentaire afin de faciliter l'accès des véhicules, il est nécessaire d'acquérir un portail afin de fermer l'accès. Il est proposé de retenir la proposition d'un portail coulissant plutôt que battant

Le Président **décide** de valider la proposition de la société Agripal Clôtures sise 6 rue de Barcelone - 34350 Vendres – SIRET : 454 001 561 0066 pour un montant de 5 000 € HT soit 6 000 € TTC

### **024-2025 Régie Assainissement – Mission Contrôle Technique – STEP CAUSSES ET VEYRAN**

Dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Causses et Veyran, il y a lieu de retenir un prestataire pour la mission de coordination SPS.

VU la décision du président 074-2024 du 03 mai 2024 attribuant à Hérault Ingénierie une assistance sur les dossiers de consultation pour les opérations de fonctionnement et d'investissement en AEP et EU

Considérant que cette assistance permet un accès à la centrale d'achat d'Hérault Ingénierie,

Le Président décide de valider la proposition du bureau Veritas construction SAS domicilié Immeuble l'Optimum – ZAC Blaise Pascal – 450 Rue Baden Powell – CS 68905 – 34967 Montpellier Cedex 2 – SIRET : 790 182 786 00125 pour un montant de 8 360.00 € HT soit 10 032.00 € TTC

### **025-2025 Proposition des tarifs mini camps et séjours été 2025 pour les jeunes de 8 à 16 ans**

Vu la proposition de la commission 2 pour les séjours et mini-camps 2025 :

Camp accessoire 1 - 7 au 11 juillet 2025 ,25 jeunes de 11 à 16 ans au camping municipal de Tarassac (34)

Camp accessoire 2 - 14 au 18 Juillet 2025 ,24 jeunes de 12 à 16 ans au lac du Laouzas (34)

Camp accessoire 3 - 21 au 25 juillet 2025 pour 25 jeunes de 12 à 16 ans à Aguessac (12)

Un séjour du 21 au 25 juillet pour 35 enfants de 7 à 11 ans à Bolquère dans les Pyrénées

#### **Le Président décide**

Pour les camps accessoires des enfants de 12 à 16 ans : du 7 au 25 juillet :

De proposer les trois camps accessoires pour un montant de 315 € par jeune après prise en charge de 35 € par jeune domicilié sur le territoire des Avant-Monts

De proposer ces séjours pour un montant de 350 € pour les jeunes résidents hors du territoire des Avant-Monts

Pour le séjour du 21 au 25 Juillet des enfants de 7 à 11 ans :

De proposer le séjour pour un montant de 530 € par jeune après prise en charge de 70 € par jeune domicilié sur le territoire des Avant-Monts

De proposer ce séjour pour un montant de 600€ pour les jeunes résidents hors du territoire des Avant-Monts

#### **026-2025 Achat d'un container de stockage pour le matériel mutualisé**

VU la nécessité d'acquérir un container de stockage pour le matériel mutualisé et la mise en place de la convention avec le département de l'Herault sur le prêt de matériels aux associations,

VU la consultation effectuée,

Le Président DECIDE de valider le devis de la société RESOTAINER sise 1066, avenue Gilbert Martelli – 34200 SETE . SIRET : 89227739300534 pour un montant de 2776 € HT soit 3331,20 € TTC,

#### **027-2025 Achat d'une armoire électrique 32Ampères pour le service des matériels mutualisés**

VU la nécessité d'acquérir une armoire électrique 32 ampères pour le service des matériels mutualisés

Le Président DECIDE de valider le devis de la société MA EVENTS sise 16 rue des fontaines 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS – SIRET : 819 161 647 00014 d'un montant de 500 euros TTC .

#### **028-2025 Achat d'un sécateur électrique pour le service technique**

Considérant la nécessité d'acquérir un sécateur électrique afin d'équiper le service technique

Le président décide de valider la proposition de la société XANBILI AGRI sise ZI le Capiscol – 18 rue du Saint Victor, 345 420 VILLENEUVE LES BEZIERS, Siret n° 421 891 219 00022, pour un montant de 1 445.00 € HT soit 1 734.00 € TTC,

#### **029-2025 Réalisation d'un plan type APS-ZAE L'AUDACIEUSE**

Considérant la nécessité de réaliser une esquisse de la parcelle F1347 sise ZAE L'Audacieuse à Magalas dans le cadre du projet d'extension de la ZAE Nord de Magalas ;

Le Président décide de valider la proposition établie par le bureau d'étude Géométris domicilié 2 rue de la Syrah BP80 à Clermont l'Hérault -34 800- Siret n° 391 590 478 00049 pour un montant de 600€HT-720€TTC

#### **030-2025 Honoraires architecte Permis d'aménager -Extension ZAE les Masselettes**

Considérant la nécessité d'obtenir les services d'un architecte dans le cadre du dépôt du permis d'aménager pour l'extension de la ZAE les Masselettes selon les besoins suivants :

- Réalisation des plans de composition en concertation avec le cabinet d'étude
- PA4 – plan de composition
- PA9 – plan de masse paysager et perspectives d'insertion
- PA10 – règlements du lotissement et cahier des prescriptions architecturales

Suite à consultation, considérant la proposition la mieux disante de M. Oliver CANAL – Atelier 1 situé 1 avenue des Condamines à Murviel les Béziers pour un montant de 7500 € HT soit 9000 € TTC

Le Président décide de valider la proposition établie par M. Oliver CANAL – Atelier 1 situé 1 avenue des Condamines à Murviel les Béziers pour un montant de 7500 € HT soit 9000 € TTC

**031-2025 Base documentaire et juridique WEKA**

VU la nécessité pour la Communauté de Communes de se munir d'une base documentaire et juridique ;

Vu le devis présenté par les Editions WEKA, sis 39 Boulevard Ornano Immeuble Pleyad 1 – 93288 SAINT DENIS CEDEX, pour un montant de 5 440.75 € HT, soit 5 739.98 € TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis présenté par les Editions WEKA, sis 39 Boulevard Ornano Immeuble Pleyad 1 – 93288 SAINT DENIS CEDEX, pour un montant de 5 440.75 € HT, soit 5 739.98 € TTC

**032-2025 Achat de repose-pieds – Devis LACOSTE**

VU la nécessité pour les services de la Communauté de Communes de se munir de 16 repose-pieds ;

Vu le devis présenté par la société LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLE, 15 ZAC Saint Louis 84250 LE THOR, pour un montant de 420 € HT, soit 504 € TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis présenté par la société LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLE, 15 ZAC Saint Louis 84250 LE THOR, pour un montant de 420 € HT, soit 504 € TTC.

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**



**LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.